

Le conseil d'administration de l'université de Toulon

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-3 et L951-1-1 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 15 et 43 bis ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, et notamment son article 18-1 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, et notamment son article 37 ;

Vu le décret 2014-321 du 10 mars 2014 relatif à la publication par voie électronique des bilans sociaux des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement du 22 octobre 2019 sur le bilan social réalisé au titre de l'année 2018 ;

Considérant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice du conseil d'administration est présente ou représentée à l'ouverture de l'examen du point ;

Entendu l'exposé de monsieur Xavier LEROUX, président de l'université, de madame Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, vice-présidente déléguée ressources humaines et dialogue social, et de madame Sophie MARLIER-DIEBLING, directrice des ressources humaines ;

Considérant que :

- Le bilan social est soumis à l'approbation du conseil d'administration, après avis du comité technique de l'établissement, selon les dispositions de l'article L-712-3 du code de l'éducation modifié ;

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, sur 26 membres présents et représentés ;

APPROUVE**Article 1 : Approbation du bilan social**

Le conseil d'administration approuve le bilan social de l'établissement réalisé au titre de l'année 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à La Garde, le 16/12/2019

Le président de l'université



Xavier LEROUX

Classée au registre des actes sous la référence CA-2019-70
Publiée sur le site Intranet de l'UTLN le : 18.12.2019
Transmise au recteur le : 18.12.2019
Affichée au 1^{er} étage du bât.V du 18.12.2019
18/01/2020

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

26 membres sont présents (14) ou représentés (12) à l'ouverture du point

Liste des membres élus	présents (P), représentés (R) et absents (A)	Représenté par	
Collège A : professeurs et personnels assimilés	DUCHE Pascale	P	
	HOLLET-HAUDEBERT Sandrine	P	
	LEROUX Xavier	P	
	MOLCARD Anne	R	BORNAND Alice
	PARDINI Jean-Jacques	P	
	SEVERINO Caterina	A	Excusée
	VALMALETTE Jean-Christophe	R	HOLLET-HAUDEBERT Sandrine
Collège B : autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	BEN LARBI Sami	P	
	BRUNO Emmanuel	R	VAN DER YEUGHT Corinne
	DELL'OLIO Aurélie	R	HOLLET-HAUDEBERT Sandrine
	LAFON Sylvie	P	
	MARCHESINI Grégory	P	
	TORCOL Sylvie	R	MARCHESINI Grégory
	VAN DER YEUGHT Corinne	P	
Collège C : étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement	ESTRADE Jérémy (T)	A	
	AGOSTINO Roxanne (S)		
	GARCIA Valentin (T)	P	
	CATONAUD Florian (S)		
	KABA Hadja Diaka (T) ISTRIA Nans (S)	R	LAFON Sylvie
VIGLIONE Marie-Eugénie (T) CLUZEL Sébastien (S)	P		
Collège des personnels ingénieurs administratifs techniques et des bibliothèques en exercice dans l'établissement	BORNAND Alice	P	
	CIAMPI Cécile	P	
	MAISONS Thomas	R	CIAMPI Cécile
	ROMAIN Etienne	P	
Collège des personnalités extérieures (collectivités territoriales)	Région Sud :		
	VITEL Philippe (T)	A	Excusé
	CHENEVARD Yannick (S)		
	Conseil départemental du Var :		
	LAIN Dominique (T)	A	Excusé
DUMONTET Alain (S)			
Collège des personnalités extérieures (CNRS)	Métropole Toulon Provence Méditerranée :		
	VUILLEMOT Marc (T)	P	
	COUTURE Jacques (S)		
Collège des personnalités extérieures (à titre personnel)	GIBELLO Ghislaine (T) BEURTON Bernadette (S)	R	LEROUX Xavier
	Personne assurant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise DE VIA CARROZZA Maria Pilar (Pizzorno environnement)	R	BEN LARBI Sami
	Représentant des organisations représentatives des salariés BARNEL Myriam (UDFO Var)	R	LEROUX Xavier
	Représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés NOLIBE Gilles (CeSigma)	R	PARDINI Jean-Jacques
	Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire JUVENAL Sylvie (Lycée Anne Sophie Pic)	R	PARDINI Jean-Jacques
Assistent de droit Sans voix délibérative	Monsieur le recteur d'académie, chancelier des universités Représenté par GAUDET Geneviève	P	CAMPILLO Elodie et GAUDET Geneviève en visioconférence
	Madame la directrice générale des services LOPEZ Marie Laure	P	
	Madame l'agent comptable BODILIS Véronique	P	